



Prix, labels, certifications...  
COMMENT VALORISER LA GESTION DIFFERENCIÉE ?

Le Jeudi 19 juin 2008 à Arques

La Mission Gestion différenciée est animée par :  
Nord Nature Chico Mendès



## Compte-rendu de la journée



## Accueil

*M. Cauchois, Mairie d'Arques*

La ville d'Arques s'est lancée dans le développement durable en 2005 et a initié un Agenda 21 courant 2006, le service Espaces Verts s'est logiquement inscrit dans cette démarche et a depuis adopté la gestion différenciée. Il y a un an, Vincent Lebargy est entré en contact avec Nord Nature Chico Mendès pour évoquer les méthodes de gestion différenciée des espaces verts.

Les visites du quartier de la Garenne en compagnie des aménageurs, architectes, paysagistes, et du Service Espaces Verts de la ville qui auront lieu cet après-midi, nous permettrons, j'espère, de convenir, ensemble, que les méthodes de la gestion différenciée ne sont pas marginales, ni complexes à mettre en œuvre, mais souvent simplement des méthodes issues du bon sens et économiquement raisonnables.

*Philippe Majot, Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale*

Le Parc Naturel Régional s'étend de la région de St Omer jusqu'au littoral, il regroupe 152 communes et 6 communes associées.

Les missions environnementales du Parc sont inscrites dans la charte du Parc, celle-ci ne fait pas mention de la gestion différenciée, mais c'est une notion qui reprend les enjeux très forts que le Parc est amené à proposer sur son territoire : protection et gestion des eaux, amélioration de la biodiversité, aménagement du territoire.

*Gérard Lefebvre, Nord Nature Chico Mendès*

Cette 14<sup>ème</sup> journée de rencontre, la première à se dérouler dans le Pas-de-Calais, est placée sous le thème de la valorisation des actions de gestion différenciée. Il n'est pas toujours évident d'innover en espaces verts. Les critiques sont nombreuses, rares sont les félicitations : tout ce qui peut venir apporter une reconnaissance et une valorisation des actions engagées est bienvenu.

Comment une collectivité peut-elle faire reconnaître sa démarche ? C'est ce à quoi nous essaierons de répondre à travers plusieurs approches.

## Villes et villages fleuris :

Une « ville fleurie » qui protège l'environnement, c'est possible !

- ♦ *Matthieu Battais, Chargé de communication et animateur du Conseil National des Villes et Villages Fleuris*
- ♦ *Isabelle Bécue, Paysagiste, Ville de Roubaix*

## Concours des Villes Fleuries

Présentation de la démarche environnementale et gestion différenciée du label Villes et Villages Fleuris à partir d'un support de formation destiné aux membres du jury issu d'une réflexion avec le CAUE Pays de Loire, support permettant le diagnostic des territoires visités par les jurys dans le cadre du label. Il aborde les questions de gestion différenciée, approche écologique sur les espaces verts, et reprend les critères du règlement.

**Ce label existe depuis 50 ans, on constate beaucoup d'évolution au regard de ce qui se passe dans les communes : passage d'une approche esthétique à une approche de gestion des espaces publics, intégration de la démarche environnementale. Contexte de prise en compte de l'environnement dans la demande sociale et d'intégration d'un discours de développement durable dans le politique.**

Il y a une demande d'espaces verts plus nombreux, mais les services manquent de moyens économiques pour une appliquer une gestion à l'identique. Ajoutée aux problématiques écologiques actuelles, cela entraîne la nécessité d'une approche environnementale et économique pour optimiser la gestion de ces espaces. Il faut également apporter plus de rigueur dans la gestion.

A la base, le label *Villes et Villages Fleuris* n'est pas un label environnemental, il est bâti sur des notions d'attractivités touristiques, économiques, d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement au sens large. Il est important de comprendre pourquoi la collectivité s'engage dans une démarche de labellisation, c'est pourquoi la première étape consiste en une présentation des objectifs de la collectivité.



Entrée de ville



Désherbaie thermique



Jardins familiaux

### **Labellisation en trois étapes**

Étapes 1 et 2 : étude d'un dossier envoyé en amont par la commune

Étape 3 : visite de terrain

Ces 3 étapes constituent 3 approches de diagnostic du territoire.

**Le contexte** géographique, naturel, paysager, végétal (trames existantes dans et autour), patrimonial, architectural, demande sociale (compréhension des usages sur le territoire) et méthodes de concertation. Ce contexte est étudié en concertation avec les élus et techniciens.

**Les méthodes de gestion et stratégie d'intervention** par la ville : projets, animations, modes de gestion.

Le projet s'appuie sur le contexte et oriente les documents d'urbanisme, il définit les axes d'interventions et prévoit la sensibilisation du public par un plan de gestion et de développement durable qui aborde la gestion du patrimoine végétal et qui restitue la question de la gestion à travers la préservation de la biodiversité par la maîtrise de la gestion de l'eau, l'énergie, les intrants, le patrimoine végétal, les déchets, le bruit et la pollution de l'air, il évalue également la valorisation touristique suivant les exigences du label.

**Le jury doit avoir une vision globale de l'espace public et prendre en compte l'approche écologique d'une gestion horticole** (arbres, vivaces, grimpantes, annuelles, couvre-sols). Par exemple, une structure verte permet une pérennité dans le temps et est plus voyante que quelques petites touches colorées. Une grande importance est ainsi donnée à l'arbre en ville et à sa gestion.

**L'appréciation de la qualité des espaces selon leurs usages et échelles** : intégration de nouvelles notions pour le jury entièrement liées à la gestion différenciée, notamment la typologie des espaces.

**Tout le territoire n'est pas géré de la même façon, la gestion diffère car les usages et les enjeux sont multiples.** On retrouve les mêmes variations à l'échelle d'un parc, par exemple, dont la gestion diffère selon les zones.

### **Développement de la notion de suivi :**

Le CNVVF encourage les gestionnaires à mettre en place une **démarche de suivi qualitatif et quantitatif de leur travail**. D'où l'importance d'un plan de gestion différenciée qui sert de référence et de tableau de bord. **Le gestionnaire peut ainsi mieux évaluer et améliorer ses pratiques en intégrant le fleurissement dans un projet global.**

## *L'expérience de Roubaix*

Le challenge de l'obtention de la quatrième fleur du Label *Villes et Villages Fleuris* consistait à améliorer l'image de la Ville de Roubaix.

### **Le fleurissement à Roubaix**

Le fleurissement est réalisé en accompagnement de voiries, dans les parcs, les squares, ainsi que pour la mise en valeur du patrimoine. Chaque année un thème est défini, à partir duquel est développé un fleurissement saisonnier harmonisé à travers la ville. Fleurissement classique (annuelles, bisanuelles, tout ce qui est planté est produit par la Ville : env. 300 000 plantes / an, 4000 m<sup>2</sup> de serres) et mosaïciculture.

### *Protection biologique intégrée*

La Ville de Roubaix mène une politique de développement durable depuis plusieurs années : récupération des eaux de pluies, valorisation des déchets, jardins familiaux, traitement qualitatif des délaissés urbains (utilisés en zones de fleurissement temporaires par exemple)... **La gestion différenciée est la contribution du service Espaces Verts à cette politique de développement durable.** Une des actions la plus importante de ce programme est la protection biologique intégrée mise en place aux serres depuis 4 ans avec l'aide de la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).



Serres municipales

### **Les produits phytosanitaires présentaient des problèmes pour la santé et la sécurité des agents, et l'efficacité, notamment contre les invasives.**

Les avantages de la protection biologique intégrée :

- Disparition des insectes ravageurs.
- Confort de travail.
- Beaucoup plus avantageux financièrement à partir de la troisième année.
- Qualité des plantes au moins identique, voire supérieure.

Cette technique, très fiable en milieu clos (serres), est plus difficile à mettre en place en extérieur.

Depuis trois ans des actions sont menées, notamment des lâchers de pucerons, sur les alignements qui posaient problèmes malgré les traitements phytosanitaires, les résultats sont bons.

C'est une action très positive, très efficace d'un point de vue technique (moins de nuisances des insectes) et valorisante pour les techniciens, mais qui malheureusement a des limites, elle oblige à travailler sur le long terme en recréant des écosystèmes à plus grande échelle.

Une plate-forme d'expérimentation a été mise en place avec la FREDON, pour être plus efficace techniquement et financièrement, il faut être nombreux à mener cette action.

Autres actions de limitation de l'usage des produits phytosanitaires :

- Mulching
- Enherbement
- Désherbage thermique
- Végétalisation des pieds d'arbres, notamment par les graminées (très résistantes)



Désherbage thermique



Pied d'arbre végétalisé

### **Le fleurissement vivace**

Le fleurissement avec les annuelles / bisannuelles garde tout son sens sur les axes très colorés du centre ville. Depuis plusieurs années les entrées de ville sont consacrées aux arbustes et aux vivaces (plus pérennes). Chaque année une dizaine de massifs vivaces sont créés.

Ce type de fleurissement nécessite des plantations mais aussi de l'entretien qui, à Roubaix, est effectué par des équipes d'insertion.

D'autres actions ont été mises en place :

- Dans un souci de respect de l'environnement et d'économies, les plantes indigènes sont privilégiées dans les massifs.
- Réalisation de fauchage tardif et de faucardage le long du canal. Installation de prairies de fauche et de gazons fleuris.

**La communication est également un volet important pour valoriser toutes ces nouvelles actions que les habitants ne connaissent et ne maîtrisent pas. Nécessité de dialogue et d'explications.**

Une campagne de vulgarisation a notamment été réalisée sur les gazons fleuris, en installant, par exemple, des panneaux adaptés à l'utilisation de chaque zones.



Signalétique « cueillette »



Fleurissement participatif

Pour une meilleure appropriation, les habitants ont été invités à participer au fleurissement grâce à plusieurs opérations : *Quartier propre, quartier fleuri, Verdissons nos murs, Fête des jardins familiaux...*

## Questions

*Jean Lemaire*

Je suis surpris par le discours de M. Battais, la Ville de Lille ne souhaite plus participer au concours des *Villes et Villages Fleuris* depuis 3 ans car le discours des jurys départementaux était très différents, ils souhaitaient voir de la fleur et ne voulaient pas entendre notre discours sur la démarche sociale et environnementale. Voilà pourquoi nous nous sommes positionnés sur le label Ecocert. La démarche décrite sera-t-elle appliquée aux jurys départementaux ?

*Matthieu Battais*

Je ne connais pas le label Ecocert dans le détail, mais je pense qu'il correspond à un micro territoire (jardin ou espace vert) et non à une approche globale. Le label des *Villes et Villages Fleuris* consiste en une approche du territoire municipal (voire intercommunal).

La démarche présentée vise à l'harmonisation des différents niveaux de jurys : départementaux, régionaux et nationaux.

Le jury national concerne les communes « 4 fleurs » : qui sont souvent celles qui expérimentent, mais les communes « 3 fleurs » expérimentent parfois plus et sont plus en avance, ce qui crée un décalage avec le jury et donc le label, cette perpétuelle évolution crée un décalage entre les différents membres des jurys. Un essai de rééquilibrage est tenté par un travail de sensibilisation et de formation. Je pense aujourd'hui que les jurys départementaux évoluent, ainsi que leur discours.

Beaucoup de choses se sont passées depuis trois ans, l'évolution est de plus en plus rapide. La demande sociale (celle du grand public) a complètement évolué, ce qui a un impact sur les membres du jury, les regards commencent à changer.

Toutes ces évolutions nous mènent aujourd'hui vers un nouveau débat : le nom du label est-il toujours adapté ?

*Alain Trédez*

Quelles ont été les principales difficultés rencontrées auprès du personnel municipal. En combien de temps et au prix de quels efforts ont-elles été surmontées ?

*Isabelle Bécue*

Les principales difficultés ont été rencontrées au niveau des agents les plus anciens, qui ont eu du mal à évoluer.

Pour la démarche de protection biologique intégrée, il a fallu trouver le bon moment. La difficulté du travail avec les produits phytosanitaires dans les serres (masques, chaleur, air irrespirable) et l'intégration au sein de l'équipe de jeunes sortant de l'école (donc un peu sensibilisés à la gestion différenciée) ont amené une réflexion aboutissant après beaucoup de temps, de dialogue, d'explications à l'idée de la protection biologique intégrée.

La formation des agents a été réalisée par la FREDON.

*Matthieu Battais*

J'en reviens à la perception des membres du jury : les jurys et collectivités commencent à travailler ensemble, le développement durable est l'affaire de tout le monde.

Il est nécessaire de développer les partenariats locaux (CAUE, FREDON, CDT...), une vision transversale est importante. Il en est de même dans les villes, tous les services doivent travailler ensemble : c'est la transversalité qui fait évoluer.

*Isabelle Bécue*

Il n'est pas possible de tout connaître, pour changer de techniques il faut acquérir de nouvelles connaissances pratiques et techniques. Il est important de se faire aider. Dans le Nord Pas-de-Calais, il est possible de travailler avec d'autres communes, il n'y a pas de réelle concurrence, un appui technique est possible.

*Participant*

Tout changement a un coût, avez-vous augmenté le personnel, eu des charges supplémentaires ?

*Isabelle Bécue*

Absolument pas. La réorganisation des serres a eu lieu au moment du passage à la protection biologique intégrée, nous avons même perdu 3 agents.

Financièrement : ça nous a coûté un peu plus cher en achat d'auxiliaires les 2 premières années, la troisième fut moins chère, la quatrième beaucoup moins chère. Cette technique est très rentable sur le long terme, même en incluant la formation qui est très abordable.



## Label Espace Vert Ecologique (EVE)

*Philippe Blais, Directeur commercial, Société Ecocert*  
*Fleur Cosnuau, Adjointe service EVE, Société Ecocert*  
*Jean Lemaire, Technicien, Service Espaces Verts, Ville de Lille*



**Ecocert est issu du monde associatif, ses valeurs sont le respect de l'homme et de l'environnement. Structure agréée par le Ministère de l'Agriculture pour la certification dans le domaine de l'agriculture bio, autour de laquelle se sont développées d'autres démarches : cosmétiques, fertilisants, détergents...**

**Dans le domaine des espaces verts, le label EVE (Espace Vert Ecologique) en réflexion depuis 2004 a été lancé en 2006, sur le même modèle que l'agriculture bio, il aboutira peut-être à une réglementation.**

Le label EVE a été construit autour d'un référentiel établi par un collectif de professionnels horticoles, paysagistes, écologues. Il a été testé à Paris en 2006, sur 36 espaces verts, 16 ont obtenu le label. A Lille, les 2 espaces verts présentés ont été labellisés (la Citadelle et le Parc Matisse).

Ce label est aussi utilisé par les communes comme un **outil** :

- **d'évaluation** : un diagnostic est établi selon une grille de critères déterminés par des experts, c'est un outil d'amélioration continue,
- **de reconnaissance** : c'est une reconnaissance de la bonne utilisation de l'argent public,
- **de promotion** de la gestion écologique effectuée,
- **de reconnaissance** : pour le grand public, la labellisation est un gage d'espaces verts sains, durables et économes,
- **d'indication** : indicateur dans le cadre d'une démarche environnementale.

Le référentiel est construit sur 10 domaines de critères. Ce sont uniquement des critères de gestion écologique, aucun critère esthétique. Ils privilégient l'approche de terrain. Le label EVE est un audit de terrain, à l'inverse de la norme ISO 14001 qui est un audit du gestionnaire.

### *Les 10 domaines de critères du référentiel*

**Eau** : suivi de la consommation, infiltration dans le sol, mesures de préservation et d'économies.

**Sol** : pollutions existantes, suivi régulier, pratiques culturales.

**Biodiversité** : diversité végétale, suivi faune flore, mesures de gestion et de préservation.  
sont les 3 axes les plus importants.

**Paysage** : plan de gestion à court et à long terme.

**Déchets** : mesures limitatives, recyclage.

**Air** : cahier des charges, normes à l'achat du matériel.

**Bruit** : Disposition anti-bruit (ex. : râteau plutôt que souffleur), suivi des niveaux sonores.

**Energie** : suivi de la consommation, entretien régulier du matériel.

**Matériel, matériaux, produits** : cahier des charges, origine des produits, les produits de synthèse sont interdits.

**Aspects humains, sociaux** : formation, sensibilisation des techniciens et du grand public.

**Certains critères sont obligatoires : interdiction des produits de synthèse (pesticides et herbicides), diversité végétale, soins au sol et économie de l'eau.**

Ce référentiel n'est pas encore accrédité ce qui permet de le faire évoluer, de nouveaux critères peuvent apparaître (la lumière, par ex.), d'autres peuvent devenir obligatoires (récupération des eaux de pluie).

Ce label s'adresse aussi aux entreprises privées et concerne tous les types de milieu.

### *Déroulement de la labellisation*

- **Questionnaire de pré-enquête**
- **Devis**
- **Contrat ou marché public**
- **Audits**
  - Audit d'habilitation la 1<sup>ère</sup> année
  - Audits de surveillance la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année

L'évolution du milieu et des équipes nécessite un audit par an, des contrôles inopinés sont possibles.

Ces audits sont effectués selon une grille sur le terrain et à travers l'analyse des documents fournis, le terrain est toujours privilégié.

- **Synthèse**

En fin d'audit une synthèse orale est réalisée mettant en évidence les points forts et les points faibles du site ainsi que les écarts constatés avec les objectifs du label EVE.

Une personne « chargée de certification » applique une grille de notation de l'importance des écarts, c'est le « plan de correction ».

En fonction de cette synthèse le label est accordé, refusé ou mis en attente, en effet dans certains cas une mise en conformité est possible, et le dossier peut être réétudié.

L'attestation de conformité remise lors de la labellisation est valable de 12 à 18 mois.

### *Perspectives*

Apparition de demandes de création d'autres référentiels, notamment pour la création d'espaces verts (projets, chantiers) ainsi que pour la labellisation des services (gestion, création).

## L'EXPERIENCE DE LA VILLE DE LILLE

**Depuis quelques années, devant le sentiment que la démarche de gestion écologique n'était pas prise en compte au niveau du jury départemental, la Ville de Lille avait décidé de ne plus participer au concours des *Villes et Villages Fleuris* et était en attente d'un label d'évaluation des efforts réalisés depuis 10 ans en matière de gestion écologique.**

Réalisations de la ville en gestion écologique : choix des bulbes, gestion extensive, plans de gestion, relevés faunistique et floristique, gestion en fonction des usages et paysages.

### *Les attentes de la Ville de Lille*

- Donner un statut aux jardins.
- Légitimer les actions entreprises vis à vis de l'extérieur, mais aussi en interne.
- Accorder une importance à la démarche de gestion.
- Se donner de nouveaux objectifs, besoin de nouveaux leviers en matière de gestion.

Le contact avec Ecocert a été pris par l'élu, avant la prise de connaissance du référentiel. Ce référentiel est assez complet donc inquiétant au premier abord : beaucoup de choses se font sur Lille, mais comment se positionner par rapport au label ? Il est difficile de formaliser ce qui se fait sur le terrain.

Suite à un audit avec les techniciens d'Ecocert, la Ville de Lille a obtenu en septembre 2007 le label EVE pour deux de ses parcs : le parc Henri Matisse (photo ci-dessus) et le parc de la Citadelle.

**L'intérêt de la journée d'audition réalisée par Ecocert se situe dans la rencontre avec tous les niveaux, de l'élu aux acteurs de terrain afin de juger de la cohérence du discours. Cet audit fut particulièrement bien vécu par les jardiniers qui l'ont perçu comme une réelle prise en compte de leur travail.**

### *Les points forts relevés lors de l'audit*

- Absence de pesticide.
- Présence de flore sauvage.
- Présence dans l'équipe d'un écologue pour évaluer scientifiquement la valeur de ce qui se fait.
- Plans d'interventions sur plusieurs années et inventaires. Le plan de gestion est réadapté en fonction de la flore spontanée.
- Formation : tous les jardiniers ont suivi une formation sur les bases en écologie et les méthodes alternatives de désherbage. Mise en place d'un « pack du nouvel arrivant » : présentation de la démarche lilloise et formation de tous les nouveaux recrutés.
- Information et participation du public.

### *Les intérêts du label EVE pour la Ville de Lille*

- Evaluation des pratiques et reconnaissance de l'évolution du métier de jardinier (nouvelles actions, nouvelles compétences).
- Légitimité de la gestion menée sur les espaces labellisés.
- Nouvelles orientations (ex. pâturage extensif sur friches).



## Les préconisations d'Ecocert

- Nécessité de formaliser la gestion à travers un plan de gestion écologique et paysager.
- Parc de la Citadelle : étude sur le suivi de la qualité de l'eau.
- Parc Matisse : amélioration du tri sélectif, réduction de la pollution lumineuse qui perturbe la faune.

## Les axes de réflexion engagés

Parc Matisse :

- Travail en partenariat avec LMCU sur le tri sélectif.
- Diminution de la pollution lumineuse par réduction de l'éclairage nocturne (possible grâce à l'obtention du label).
- Plan de gestion du paysage en partenariat avec les concepteurs du parc : **paysage qui définit la gestion ou gestion qui définit le paysage ?**

Parc de la Citadelle : importance de la compréhension du patrimoine, étude historique et hydraulique.



Pâturage urbain



Bois de transparences – Parc Matisse

## Questions

*Sylvie Sagne, Ville de Lyon*

Je vous parlerai tout à l'heure de la norme ISO 14001 et de la certification, je voulais savoir quelle pouvait être la valeur ajoutée de EVE par rapport à ISO 14001. Lors de la labellisation d'un jardin, qu'est-ce qui garantit les pratiques sur les autres jardins ? On peut être labellisé EVE et avoir des pratiques phytosanitaires sur tout le reste de la ville. Ca me pose problème par rapport à une démarche globale.

*Philippe Blais, Ecocert*

C'est le cœur du sujet. On est sur une démarche différente de l'ISO 14001 qui est une démarche de système. Effectivement, EVE ne labellise qu'un espace vert.

Pourquoi un espace vert et pas l'ensemble de la commune ? Pour nous, accorder la dénomination Espace Vert Ecologique ne peut se faire qu'à partir du moment où ce qu'on dit est en cohérence avec ce qu'on fait. Il semble qu'il soit difficile aujourd'hui de demander à une commune d'appliquer le référentiel EVE à l'ensemble de ses espaces verts, ça nécessite du temps (pratiques, formations...). Accorder le label EVE à une commune entière aujourd'hui ne serait pas très crédible. EVE est surtout une démarche

d'accompagnement dans la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement au niveau de la gestion des espaces verts. Ce qui ne nous empêchera pas, lorsque nous rencontrerons une commune totalement cohérente avec tous les critères sur tous ses espaces verts, de labelliser tous les espaces verts de la commune.

La Ville de Lille a proposé deux espaces verts qui ont servi de test par rapport à une opinion externe. Il est possible de présenter l'ensemble des espaces verts d'une ville, dans le cadre d'une démarche de diagnostic. Suivant les sites et les questionnaires le diagnostic sera une démarche d'accompagnement, il permettra de définir la mise en place de nouvelles pratiques avec le gestionnaire. On audite aussi les structures transversales, donc on impacte une démarche globale.

Différence ISO 14001 / EVE : ISO 14001 ne veut pas dire grand chose pour un usager, Espace Vert Ecologique est plus évocateur. ISO 14001 se veut une démarche d'accompagnement, de progrès. Des structures très différentes peuvent être labellisées ISO 14001, le label EVE a un seuil minimum.

*Sylvie Sagne, Ville de Lyon*

Se pose la question du coût. ISO 14001, c'est un audit tous les 3 ans, EVE, c'est un audit par an. Si vous labellisez par jardin, même si on ne labellise que 80 jardins à 5 000 € chaque...

*Philippe Blais, Ecocert*

On ne peut pas parler de 5 000 € par jardin. Si on travaille sur une commune entière on fonctionne différemment, on adapte le système d'audit à la situation.

Nous sommes dans la période de lancement de EVE, les coûts devraient diminuer. Il faut aussi regarder l'impact en terme d'action, au regard des budgets des services Espaces Verts.

Par ailleurs, Ecocert pratique aussi la certification 14001 par le biais d'Ecopass.

*Jean Lemaire, Ville de Lille*

A Lille, la première année nous avons payé 5 000 € pour les deux espaces, avec un audit important.

Nous estimions être bien avancé dans une démarche globale de réflexion, mais nous n'avons pas une même réflexion systématique sur toute la ville. Je ne suis pas convaincu qu'il faille labelliser tous les espaces. On peut avoir une réflexion avec une entité écologique très forte sur certains espaces, mais ce serait complètement utopique par rapport à la gestion des squares de proximité. On sait qu'on ne pourra pas faire de la gestion extensive partout, c'est là où, en tant que techniciens, on voyait l'intérêt du label. Je pense que la démarche ISO est beaucoup plus globale et que la Ville de Lyon peut se le permettre en tant que grosse ville.

EVE ne doit pas être un label au rabais. Il doit y avoir un label avec plusieurs déclinaisons, toutes les communes n'ont pas la possibilité d'avoir un écologue ou une réflexion avec les moyens d'une ville comme Lille ou comme Lyon. Il est important que les gens sachent pourquoi les parcs sont labellisés. Il faut communiquer sur le label et sur les préconisations d'Ecocert, pour tirer les espaces vers le haut.

**Il faut pouvoir mettre en place des outils pour accompagner les petites collectivités qui souhaitent obtenir ce label, il ne doit pas être réservé à une élite. De nombreuses petites collectivités n'ont pas les moyens d'évaluer leur gestion. Il faut associer d'autres partenaires : CAUE, fédération des paysagistes, UNEP, 50% des espaces verts à Lille sont gérés par entreprise, il y a aujourd'hui un fossé entre les objectifs lillois et ce que les entreprises sont capables de donner, il n'y a pas suffisamment de compréhension.**

*Alain Trédez*

Sur quels critères principaux avez-vous refusé la labellisation à des parcs parisiens ?

Un écoquartier de 13ha dont 60% d'espaces verts peut-il être labellisé EVE ?

En ce qui concerne Lille, quelle est l'influence d'un corridor biologique, celui de la vallée de la Deule, sur la gestion de la Citadelle ?

*Fleur Cosnuau, Ecocert*

Les produits de synthèse et le paillage sont des éléments importants dans la labellisation. Le sol, l'eau et la biodiversité sont les 3 axes principaux. En ce qui concerne Paris, il y a eu un ensemble de facteurs en ce qui concerne la trentaine des espaces verts qui n'ont pas été labellisés, certains avaient une dizaine d'écarts, d'autres 1 seul écart suffisamment important.

En ce qui concerne l'écoquartier, c'est la pratique qui est auditionnée, les gestionnaires doivent être d'accord sur la volonté de labellisation.

*Jean Lemaire, Ville de Lille*

A Lille on réfléchit à tous ces corridors biologiques. Les espaces comme la Citadelle sont enclavés par la Deule, le projet phare au sein de la Citadelle est de réintroduire l'écureuil, on doit donc réfléchir au maillage des espaces, on travaille avec la trame verte et bleue du Conseil Régional, on essaie d'intégrer d'autres acteurs (ex. VNF). Les corridors lillois sont réalisés en fonction de 2 objectifs : l'abeille et l'écureuil.

*Sylvie Sagne*

Mes questions concernant le label EVE avaient pour seul but d'essayer de comprendre les différentes certifications, labels et autres référentiels qui fleurissent aujourd'hui. Ce label peut-il représenter à Lyon une valeur ajoutée pour nos espaces verts ?

La question qui nous anime, c'est la défense de notre terre, question grave et urgente. Ces labels ne doivent pas être des labels alibis pour les villes et les élus en mal de médiatisation, nous devons être vigilants.

## La certification ISO 14001, le management environnemental appliqué aux espaces verts

*Sylvie Sagne, Responsable Espaces Verts, Ville de Lyon*

**Le service Espaces Verts de la Ville de Lyon regroupe 400 jardiniers, administratifs, techniciens pour 400 hectares en gestion. Ces espaces verts se situent en milieu très urbanisé (8,5m<sup>2</sup> / habitant), sont très nombreux (1210) et très parcellisés : de la jardinière (1m<sup>2</sup>) au parc de la Tête d'Or (107ha).**

**55 000 arbres en gestion parallèle : Communauté Urbaine pour les alignements et Ville de Lyon pour les parcs et jardins, les stratégies de gestion sont les mêmes.**

*Coût global d'entretien : 4,30 € / m<sup>2</sup>*

### *Le projet de service : la gestion évolutive durable des espaces verts*

**Les professionnels des espaces verts ont un rôle majeur à jouer dans le domaine local de la protection environnementale et du respect du patrimoine.**

Certaines gestions différenciées peuvent avoir des impacts sur l'environnement, le premier souhait de la Ville de Lyon était une gestion différenciée qui limite ou annule l'impact de ses activités sur l'environnement, d'où une réflexion orientée sur la gestion évolutive durable des espaces verts, une gestion différenciée avec un outil (ISO 14001) qui permet de respecter l'environnement.

En 2001, lors du changement d'équipe municipale, le service Espaces Verts travaillait déjà sur la gestion différenciée depuis plusieurs années avec la volonté de transiter vers d'autres méthodes de gestion.



Jardin lyonnais

En 2000, de gros freins à la mise en place de la gestion différenciée sont apparus. La première étape fut donc la compréhension de la nature de ces freins : politiques, socio-culturels, économiques, techniques...

### *Les grands principes de la gestion évolutive durable lyonnaise*

- Ecosystèmes et biodiversité
- Paysages et histoire des lieux
- Usages
- Moyens budgétaires

Cette gestion est basée sur l'expérimentation et la responsabilisation des acteurs.

Les contextes favorables au nouveau projet de service en 2001 :

- Sensibilité au développement durable.
- Prise de conscience de l'impact des activités des espaces verts sur l'environnement.

- Volonté de poursuivre la démarche d'évolution des modes de gestion.
- Reprise en gestion des nouvelles surfaces à coûts et effectifs constants.

## La norme ISO 14001

### Les étapes de la certification

- Engagement de la Direction
- Analyse environnementale
- Objectifs à atteindre
- Définition des rôles de chacun
- Mise en œuvre des actions et suivi
- Certification

ISO 14001 est un outil choisit par la Ville de Lyon en 2000, **la communication vers les usagers ne concerne pas la norme ISO mais la gestion évolutive durable.**

*Le principe fondateur* de la norme ISO 14001 est l'amélioration continue, c'est une démarche qui fait progresser, il est possible de partir de très bas, l'essentiel étant une évolution constante. C'est un référentiel reconnu à l'international, ce qui permet une homogénéité des démarches.

*L'organisme certificateur* essaie de cerner en quoi vous vous êtes amélioré. Dans cette démarche, on ne recule jamais.

*Le périmètre de certification*, à Lyon, l'ensemble des activités du service Espaces Verts (de la maintenance à la logistique) est certifié.

*Le diagnostic*, ou analyse environnementale, est indispensable pour déterminer quels sont les points à améliorer. C'est un travail de longue haleine, une analyse de toutes les activités du service qui permet de répondre aux questions : Où j'en suis ? Je pollue quoi et comment ?

Les impacts sur l'environnement sont cotés du plus au moins graves, permettant de définir les priorités d'actions.



Débardage à cheval



Désherbage vapeur

*Plan d'action*, le plan de management environnemental essaie de trouver des solutions aux problèmes soulevés par le diagnostic. Mise en place d'une démarche et explication de cette démarche au certificateur. Importance de l'évaluation et de la possibilité de prouver ce qu'on fait.

*Politique environnementale* : toute la chaîne des acteurs doit être impliquée et décidée. L'élu valide, le directeur engage l'ensemble du service en signant la politique environnementale.



En 2003, le conseil municipal valide la politique environnementale et le système de management environnemental du service Espaces Verts.

**La norme ISO est une démarche au service de la gestion différenciée, l'association ISO 14001 et gestion différenciée assure un respect total de l'environnement.**

A Lyon, la mise en place de la gestion différenciée s'est faite par sites pilotes : choix d'un jardin par arrondissement adapté à la gestion différenciée, formation des jardiniers sur le terrain, peu de formations théoriques. Les sites pilotes ont permis de traiter différents thèmes : prairies fleuries, compost, désherbage thermique. **Le désherbage thermique, discutable en terme d'écobilan, est une étape culturelle vers l'arrêt complet du désherbage des espaces verts en ville.**

*Le programme de management environnemental (2004-2007)*

Ensemble d'actions liées à l'analyse environnementale permettant d'améliorer la performance environnementale globale d'une structure.

Référents de terrain : auditeurs internes, personnes vigilantes sur les pratiques internes. Importance de l'auto-responsabilisation et développement de l'éco-conscience.

Amélioration continue mesurée par des indicateurs objectifs (ex. piles : quand toutes les piles sont recyclées, que peut-on faire de plus ? Ne plus utiliser de piles : tests de capteurs d'énergie pour électrovannes).

Recrutement d'un ingénieur environnement-sécurité : l'environnement fait aussi travailler sur la sécurité et la santé des agents.



Clôture tressée

*Obtention du certificat ISO 14001*

Très important sur le plan managerial.

- Préparation de l'audit de certification par tous les services (jardin botanique, jardin zoologique, maintenance...).
- 3 journées d'audits réalisées en mars 2005 par un organisme officiel de certification.
- Dossier complémentaire de levées des non conformités dans un délai de 2 mois.
- Annonce officielle de la certification en juillet 2005 de l'ensemble des activités du service.



Semis de Phacélie (engrais vert) avant plantation de jeunes arbres

*Quelques actions*

**Biocarburants** : utilisation d'agrocultures (huile végétale + colza) de filière courte (production locale raisonnée).

**Zéro phyto** : élaboration d'un plan de désherbage raisonné.

**Traction animale** : mise en place d'une équipe hippomobile de ramassage poubelle au parc de la tête d'or en remplacement d'une vieille benne à ordures.

**Paillage et amendements organiques** : tests de différents paillages (chanvre, lin...).

**Déchets verts** : valoriser, réduire les quantités.

**Protection des sols et plantation** : couvre-sol et engrais verts ont un énorme impact sur les plans esthétique et paysager.

**Préservation de la biodiversité** : prairies fleuries, différenciation des tontes, projet d'élaboration d'une cartographie de la biodiversité urbaine.

**Expérimentation de nouveaux modes de végétalisation** : test de micro implantations florales, petites saillies dans le bitume adoptées par les particuliers, murs végétalisés biofiltrants.

**Eau** : perpétuelle baisse de consommation.

**Gestion du patrimoine arboré** : veille sécuritaire et élaboration de plans de gestion du patrimoine paysager.

**En conclusion la démarche ISO 14001 est une démarche humaine et partenariale.**

## Questions

*Alain Trédez*

Quelle est votre politique en matière de toitures végétalisées et de dalles engazonnées pour parking et voiries ?

*Sylvie Sagne*

**La végétalisation des murs et des toitures est un travail très important sur le plan écologique et environnemental.** Nous incitons les services municipaux et les propriétaires privés pour ces réalisations.

Le fait d'avoir la même équipe politique que le mandat précédent facilite la sensibilisation. Nous avons emmené notre élu à Stuttgart, ville exemplaire : 12 % de l'ensemble des toitures sont végétalisées, ils y travaillent depuis 20 ans. Importance de l'incidence bioclimatique des terrasses : en 20 ans la température de Stuttgart a baissé de 2°.

En France, on parle de technique non maîtrisée, ce n'est pas le cas : il y a 20 ans on faisait déjà de la toiture végétalisée, ce n'est pas très compliqué, la seule difficulté c'est l'étanchéité. Il est nécessaire de faire évoluer les règles d'urbanisme, imposer des murs et des toitures végétalisées.

Pour les dalles engazonnées, c'est exactement la même problématique, c'est une question de culture, **il est indispensable d'imposer une végétalisation en ville.** 8m<sup>2</sup> par habitant c'est très peu.



Broyage des déchets de taille



Installation de murs végétalisés

La 15<sup>ème</sup> cible HQE, c'est faire de la nature en ville avec des bâtiments intégrés, c'est un concept qui devrait beaucoup progresser dans les 15 ans qui viennent, on s'est aperçu de l'impact environnemental du végétal sur le citadin. La qualité de l'air s'est fortement dégradée en ville, le fait d'ajouter de la végétalisation verticale (murs biofiltrants : fixation des polluants et des poussières sur le végétal) permet d'épurer en partie l'air, même principe pour les dalles.

Nécessité de préconiser des quotas par des règles d'urbanisme.

*Un participant*

J'aurais souhaité savoir si la labellisation était une obligation de résultats ou de moyens.

*Sylvie Sagne*

Pour entrer dans l'ISO, à **Lyon on a pris exemple sur Villers Cotteret, qui est une petite commune et a été la première ville certifiée « tous services confondus » en 2000**, ils ont la volonté d'être dans l'amélioration continue de toutes leurs actions, le manuel de certification fait une vingtaine de pages, il y a très peu de procédure. Le but n'est pas de faire du papier mais de s'améliorer.

Les premières années de certification, l'auditeur est plus indulgent sur les résultats, il s'intéresse aux moyens mis en œuvre pour l'amélioration. Il est important d'avoir des projets qui visent à l'amélioration, rien n'est imposé au départ, amélioration du système qui coûte beaucoup d'efforts au départ, financièrement : réallocation budgétaire, économie d'un côté pour dépenser d'un autre.

A Lyon, travail en gestion économique (ex. les économies induites par la gestion des déchets, compost, permettent de financer l'achat de bennes de tri). Gestion budgétaire : sur quelles lignes on peut faire des économies ? Tout le processus d'achat va passer au crible de l'ISO, plus de fourniture qui ne soit pas durable.

Ce n'est pas le résultat qui compte dans la certification, mais l'engagement qui doit être prouvé.

*Un participant*

Comment pouvez-vous utiliser des biocarburants alors que je pensais que c'était interdit ?

*Sylvie Sagne*

Ce n'est pas interdit. L'Etat a choisi la filière éthanol et pas huile végétale pure, en ville l'expérimentation en la matière est tolérée sous certaines conditions. Il est autorisé d'utiliser de l'huile végétale ailleurs que sur les routes (espaces verts, jardins...). On a expliqué notre démarche à la Préfecture. Il aurait été curieux que le Préfet mette une amende à la ville de Lyon dans le cadre d'une démarche environnementale.

**L'utilisation des biolubrifiants sera obligatoire en 2010 sur les engins et matériels.**

*Un participant*

Vous avez parlé du désherbage thermique, mais pas du mécanique.

*Sylvie Sagne*

On a élaboré depuis 2 ans un plan de désherbage alternatif, toute la ville est cartographiée avec préconisation des différentes méthodes (thermique, mécanique, manuel). Même s'il est culturellement compliqué que le jardinier reprenne une binette. On achète des faux pour que les anciens jardiniers apprennent aux jeunes à faucher. Sur le même carré d'herbe, un jardinier est plus rapide à la faux qu'au rotofil. On n'est pas forcément plus fort avec du mécanique ou des produits chimiques.

**Utiliser le bon moyen au bon endroit, c'est aussi ça la gestion différenciée.**

## Ville d'Arques : Visite du quartier de la Garenne

### ***Noues et bassins***



**Système de noues drainantes confluant vers des bassins paysagers aménagés pour faciliter l'accueil de la faune et de la flore sauvage, mais aussi pour la promenade.**



Valorisation paysagère des bassins et installation de passerelles en bois sur les gabions servant de séparation entre les bassins.

## Traitement des trottoirs et parking



Massifs et haies bocagères mulchés, places de parking en revêtement alvéolé filtrant.



Trottoirs végétalisés aménagés en noues faiblement incurvées.

L'éclairage urbain est également pensé pour avoir le moins d'incidence possible en terme de pollution lumineuse.

## Paysages et usages



- Utilisation du remblai (dû au creusement des noues et bassins) pour animer le paysage avec des buttes dont les flancs sont semés de prairies fleuries et/ou de plantes couvre-sol.

- Installation d'un mobilier urbain original à la fois robuste et convivial (fauteuils/chaises longues).



Aménagement de nombreuses voies de circulation réservées aux piétons et cyclistes.